

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVEST HORIZON EUROPE

Part I : FR0011010172

FCP géré par INVEST AM S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM « INVEST HORIZON EUROPE » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion, d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence 75% EURO STOXX 50 NR + 25% €STR en adoptant une stratégie d'investissement responsable, via des OPC, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, tout en présentant une volatilité sensiblement inférieure à celle de son indicateur de référence.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité « Best in univers » consistant à privilégier les OPC qui sélectionnent les meilleurs émetteurs d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, sur la base de critères extra financiers.

Des critères de sélection ESG : « INVEST HORIZON EUROPE » sélectionne des OPC qui intègrent des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus de gestion. Ces OPC évaluent la prise en compte et le respect par les émetteurs des critères tels que : l'émission du taux Carbonne, la parité homme/femme ; la transparence dans la communication.

L'univers d'investissement dans lequel les OPC seront sélectionnés est composé de l'ensemble des OPC éligibles au PEA, réduit des 20% des OPC de cet univers, les moins bien notés par le fournisseur de données extra-financières sélectionné par l'équipe de gestion.

La sélection des OPC se compose de deux étapes :

Tout d'abord, la gestion s'appuie sur des critères **qualitatifs** qui évaluent l'implication ESG des OPC et des sociétés de gestion à l'aide d'un système de notation en interne. Cette notation interne inclue l'évaluation de l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, la qualité des outils utilisés pour l'analyse extra-financière, l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion, la mesurabilité de l'impact ESG, les efforts ESG mis en place par la société de gestion (liste non exhaustive).

En complément, la gestion s'appuie sur une évaluation **quantitative** des OPC à l'aide de la notation réalisée par le ou les fournisseurs de données extra-financières externe que l'équipe de gestion aura sélectionné.

La notation ESG globale de chaque OPC sélectionné est le résultat de la notation qualitative et quantitative.

Le fonds ne bénéficie pas d'un label ISR, cependant il sera investi à hauteur minimum de 90% son actif net dans des OPC ayant obtenu le label ISR d'Etat français ou un label européen reconnu, respectant eux-mêmes les contraintes réglementaires applicables aux fonds ISR.

Le fonds s'autorise à investir maximum 10% de son actif net en actions et en parts d'OPC non labélisés ou ne respectant pas les contraintes applicables aux fonds ISR français.

Les approches et stratégies ISR des OPCVM sélectionnés peuvent ne pas être totalement cohérentes entre elles notamment à cause de l'intégration de techniques de gestion ou de critères ESG différents.

Une allocation stratégique : L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 40% à 110% en actions de l'Espace Economique Européen** (UE et les 3 pays membres de l'AELE ayant ratifié l'accord sur l'EEE, **de toutes capitalisations, de tous les secteurs**, en direct et via des OPC, dont :

- de 0% à 10% en actions de petites capitalisations (<150 millions €)
- de 0% à 100% en actions de moyennes capitalisations (<1 milliard d'euros)
- de 0% à 50% en actions de pays émergents (hors OCDE) de l'Union Européenne ;

- **De 0% à 25% de son actif net en instruments de taux souverains**, du secteur privé ou du secteur public, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, émis par des émetteurs de l'Espace Economique Européen, via des OPC :

- dont de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.

L'OPCVM peut être exposé au risque de change hors euro jusqu'à 100% de l'actif net.

« INVEST HORIZON EUROPE » sera investi à 90% minimum de son actif net en OPC éligibles au PEA.

L'OPCVM peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels intégrant des dérivés et des titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition du risque action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

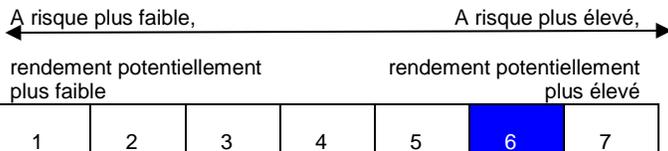
Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré avant 11h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (Calendrier Euronext).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en actions, dont des actions de pays émergents, qui peuvent induire des fluctuations importantes et rapides la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative, et donc une volatilité élevée et un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

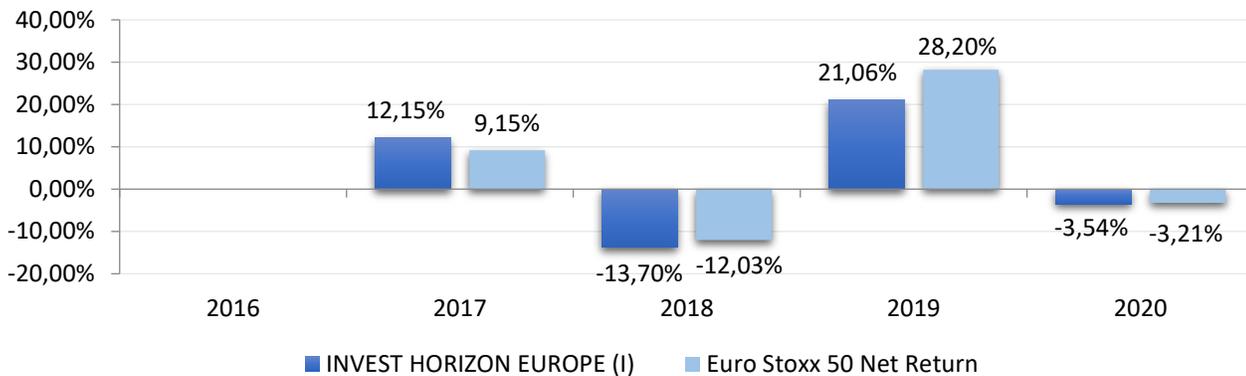
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	NEANT
FRAIS DE SORTIE	NEANT
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,72% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	10% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence, 75% EURO STOXX 50 NR ET 25% €STR 0,00% prélevé au titre du dernier exercice.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2020. La description des frais tient compte des frais directs et indirect (liés à l'investissement dans d'autres OPCVM. L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.investam.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes et coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 15/10/2007

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 01/04/2021 : Modifications de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont pas d'actualité

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INVEST AM – 50, Boulevard HAUSSMANN – 75009 - PARIS

Tél : 01.80.48.16.30

ADRESSE WEB : contact@investam.fr

Ces documents sont également sur www.investam.fr.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération d'INVEST AM sont disponibles sur le site internet <http://www.investam.fr/>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

REGIME FISCAL :

Eligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'INVEST AM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : INVEST AM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
INVEST AM S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/01/2022.